

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Candidature à l'appel à projets PNA 2022-2023

Délibération n° 2022-12-24

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 24 novembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 67 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président informe les délégués du Pays de La Châtre en Berry que le ministère de l'agriculture a lancé un appel à projets en partenariat avec l'ADEME, le ministère de la santé et le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Compte tenu des enjeux liés à l'alimentation, à l'agriculture et à la santé sur le territoire, le Président propose de candidater à l'appel à projets PNA 2022-2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le dépôt de la candidature du Pays de La Châtre en Berry, au titre du volet 1 (émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux) au plus tard le 9 janvier 2023 sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA 2022-2023).
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel sur 3 ans (de septembre 2023 à août 2026) suivant :

Nature dépenses	Coût prévu (€)	Financeurs	Montant prévu (€)
Prestations externes	13 500 €	Etat 70% (AAP PNA 2023)	100 000 €
Frais salariaux (3 ans)	117 950 €		
Autres frais internes	11 436 €	Autofinancement 30%	42 886 €
Total	142 886 €	Total	142 886 €

- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer une candidature à l'appel à projets PNA 2022-2023 ;
 - À solliciter à ce titre, une subvention maximum de 100 000 € sur 3 ans auprès de l'ADEME et de l'Etat ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial et à l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,



La secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20221207-2022-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022